

<b>Rapport n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'administration du 10 avril 2019</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU BUREAU EN  
REPLACEMENT DE MONSIEUR VERZELEN**

Par délibération en date du 8 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé que le Bureau soit composé , outre le Président, de trois vice-présidents et d'un membre élus par le Conseil d'administration en son sein conformément à l'article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu l'arrêté du Conseil départemental de l'Aisne portant désignation de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN en qualité du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne, il convient de désigner un nouveau premier Vice-Président.

Est réputé élu tout candidat ayant recueilli la majorité absolue. En cas de partage des voix, cette élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés.

Cette élection se déroule à bulletins secrets.

\*\*\*

**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.**

Vu l'arrêté du Conseil départemental de l'Aisne portant désignation de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN en qualité du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne ;

Vu le rapport n°1;

Les membres du Conseil d'administration, après avoir exprimé leur suffrage, élisent .....en qualité de premier Vice-Président du Conseil d'administration

**Le Président,**

  
**Nicolas FRICOTEAUX**



<b>Délibération n°1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 10 avril 2019</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 13  
Votants : ..... 13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 89  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 10 avril 2019 à 18 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 25 mars 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Pierre-Jean VERZELEN, Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, ~~Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY, M Frédéric VANIER, Mme Marion SAILLARD~~

**II - Membre de droit**

Monsieur Daniel FERMON représentant Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels-officiers  
M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels-officiers  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers  
M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires-officiers  
M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires-officiers  
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers  
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne~~

**Excusé(s) :** MM. Jean-Luc LANOUILH, Michel CARREAU, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Denis DUMAY, Mme Colette BLERIOT, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Pascale GRUNY, M Jean-Paul ROSELEUX.

**Assistaient à la séance :** Mme Nathalie MERIOT payeur départemental, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE, Mme Manon HERBAIN de la direction départementale.

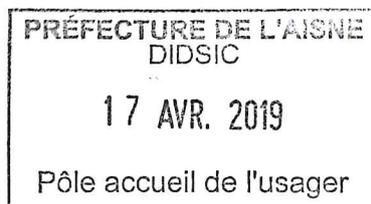
\*\*\*

**ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU BUREAU  
EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR VERZELEN**

Vu l'arrêté du Conseil départemental de l'Aisne portant désignation de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN en qualité du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne ;

Vu le rapport n°1;

Les membres du Conseil d'administration décident de renoncer à voter à bulletins secrets, et après avoir exprimé leur suffrage, élisent Mme Jocelyne DOGNA en qualité de première Vice-Présidente du Conseil d'administration, à l'unanimité moins une abstention (*Mme DOGNA*).



**Le Président  
du Conseil d'administration,**

**Pierre-Jean VERZELEN**